

Département de la Sarthe

ARRETE DU MAIRE

N° 2022-043

PERMISSION DE VOIRIE

Le Maire de la Commune d'Etival-lès-le Mans,

- Vu la demande de GRDF concernant l'occupation du domaine public pour des travaux GRDF situés 6 rue des Chardonnerets.
- Vu les articles L2212-2, L2213-3 et 2213-2 du code Général des Collectivités territoriales,
- Vu le code de la voirie routière, articles L 115-1, L 141-10, L 141-11,
- Vu le code de la route,

ARRETE

Article 1er: Autorisation

Le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public comme énoncé dans sa demande : ouverture d'une fouille sur domaine public pour des travaux GRDF situés 6 rue Des Chardonnerets à Etival-lès-Le Mans sous réserve de prendre les précautions nécessaires pour les réseaux existants.

Article 2: Remise en état

La chaussée devra être remise en état à l'identique.

Article 2: Responsabilité

La présente autorisation est délivrée sous réserve que le pétitionnaire gère la sécurité et la signalisation.

Fait à Etival-lès-le Mans, le 23 novembre 2022 Le Maire,

Emmanuel FRANCO

